



MÉTAMORPHOSES DE SAINT-LAURENT DE LIÈGE SOUS GUILLAUME I, ROI DES PAYS BAS (1815-1830)

Par M.G.H.A. de Graaff,
Archiviste aux Archives Générales du Royaume, à La Haye
La traduction est due au Colonel-Médecin Mathieu

Sous le roi Guillaume I, la séculaire abbaye de Saint Laurent de Liège connut de nombreux avatars. Ses bâtiments furent en effet successivement utilisés comme hôpital militaire, caserne de garnison, prison militaire et même manufacture de mousseline, avant d'être à nouveau employés comme hôpital militaire.

Par les décrets impériaux français des 23 avril et 11 juillet 1810, les bâtiments et dépendances de l'ancienne abbaye Saint-Laurent avaient été cédés en toute propriété à la Ville de Liège, sous condition que ce bâtiment fut employé pour le logement des troupes de la garnison. La Ville avait la charge de pourvoir à l'entretien annuel du bâtiment et elle était tenue, en cas où elle en changerait la destination, de fournir, de toutes manières, le logement de la garnison dans la ville et aux frais de la municipalité.¹

I HOPITAL MILITAIRE PRUSSIEN

Peu après la chute de Napoléon, l'abbaye fut utilisée par les Prussiens comme hôpital militaire. Après la bataille de Waterloo, de nombreux blessés furent admis dans les hôpitaux militaires de Namur et de Liège. L'Hôpital Saint-Laurent en recueillit une bonne part comme le témoigne le document ci-joint. A l'Hôpital Saint-Laurent, seuls des Prussiens malades et blessés furent soignés par une équipe mixte de médecins néerlandais et prussiens. Quant aux blessés français, ils furent soignés dans le convent de Sainte-Agathe qui leur avait été réservé. (1)

Par la suite, les patients furent évacués vers des hôpitaux militaires nouvellement installés en Allemagne et en France ainsi qu'à l'hôpital de Maastricht. Les derniers militaires français quittèrent le

convent de Sainte-Agathe vers la France le 17 novembre 1815, tandis que les derniers Prussiens quittèrent Liège en mars 1816 (2)ⁱⁱ. Dès lors, il ne fut plus question d'hôpital militaire à Liège, on ne parla plus que d'une infirmerie de garnison. Dès cette époque, elle fut, semble-t-il, installée dans le convent de Sainte-Agathe. Elle s'y trouvait en tout cas en 1823.

Petit à petit, le convent de Saint-Laurent se vida. Lorsqu'en 1816 les Etats députés de la province de Liège eurent à chercher un abri pour leurs mendiants et clochards, ils firent choix de l'abbaye. Dans une lettre, écrite le 17 novembre 1816, les députés exposèrent au Ministre des Affaires Intérieures Roell les avantages de cette situation :

Il existe à Liège la ci-devant abbaye, aujourd'hui hospice de Saint-Laurent, un des plus beaux édifices de ce genre dans le Royaume, qui peut contenir environ 800 à 1.000 individus; il appartient à la ville de Liège. Son frontispice qui domine cette ville est magnifique et l'intérieur offre des salles aérées, grandes et nombreuses. Au milieu des bâtimens se trouve une longue cour, et, vis-d-vis du frontispice, des jardins d'une grande étendue. Tous les bâtimens sont en assez bon état (3).

Les fonds nécessaires au rachat éventuel pouvaient se trouver par la vente, à Cockerill, de l'ancien château de Seraing, celui-là que le gouvernement français avait depuis 1813 destiné lui-même à un tel dépôt de mendicité. Mais il apparut qu'il serait dommage d'envisager une telle destination pour une ancienne abbaye si respectable. Le roi rejeta donc la proposition, d'autant plus qu'il envisageait pour d'autres fins le produit de la vente du château de Seraing (4).

II CASERNE DE GARNISON

Vers la moitié de 1817, l'ensemble de l'abbaye de Saint-Laurent servit de caserne pour la garnison qui était forte d'environ mille hommes. Cette utilisation s'était imposée, car on évacuait et démolissait l'ancienne caserne de la citadelle en vue d'agrandir et moderniser cette place forte et le château de la Chartreuse. Dans ces plans d'agrandissements, on avait prévu une caserne fortifiée, mais en attendant l'achèvement des travaux, il fallut loger les troupes ailleurs dans la cité.

Pour une garnison si importante, il n'y avait à Liège qu'une seule infirmerie militaire. Cet état de choses paraissait fort irritant au général-major Ziegler, commandant le Régiment Suisse n° 30 caserné à Liège.

Dans une lettre écrite en allemand et datée du 8 décembre 1817, il s'adressa à l'Intendant général de la Guerre pour lui demander de remédier d'urgence à cette situation...

... car dans le cas du premier exemple, celui du maintien de la seule infirmerie, tous les grands malades devront être transportés vers Maastricht, ce qui entraînera de grosses dépenses pour l'Etat.

Un autre désavantage important pour les troupes cantonnées ici résulte de l'éloignement de l'Hôpital. En effet, il arrivera fréquemment que des convalescents revenant à pied de Maastricht en un jour, parfois par très mauvais temps, fassent une rechute et doivent être renvoyés d l'hôpital, ou bien que des malades transportés en voiture vers Maastricht y arrivent dans un état aggravé. D'un autre côté, l'installation d'un tel hôpital militaire serait d'autant plus facile ici, que Sainte-Agathe, le lieu où se trouve actuellement l'infirmerie, est un endroit très approprié.

Selon d'autres avis autorisés, il était apparu que le Service de Santé militaire ne fonctionnait pas trop bien à Liège. On décida donc de prendre quelques mesures dans le but de faire soigner dans les Hôpitaux civils de la ville les malades graves dont le transport présentait des difficultés. Mais il ne pouvait être question, au moins provisoirement, de prévoir l'installation d'un Hôpital militaire pour répondre aux besoins d'une telle garnison (5XX).

L'Arrêté Royal n° 63 du 3 juin 1819 confirma cette situation. On y décidait notamment de ne maintenir des Hôpitaux militaires que dans les garnisons de Gand, Tournai, Namur, Maastricht et Nimègue.

Ainsi, en attendant l'achèvement des nouvelles constructions de la Citadelle et de la Chartreuse, la garnison continua à loger dans l'abbaye.(5)

III. PRISON MILITAIRE (1823-1825)

En 1823, on crut avoir trouvé une autre destination pour l'ancien monastère. Le gouvernement cherchait alors à installer une deuxième maison de détention militaire dans la partie méridionale des Pays-Bas. Le commissaire du Ministère de la Justice, A. Muller, fut prié, au cours de cette année, d'inspecter les bâtiments qui pourraient éventuellement convenir à Namur et à Liège. Voici ce que le Commissaire Muller écrivit, en néerlandais, à son Ministre de la Justice au sujet de l'abbaye de Saint-Laurent.

Le second bâtiment qui retient notre attention, à savoir la caserne Saint-Laurent à Liège, est situé dans le faubourg du même nom, dans le plus beau quartier de la ville, tant en ce qui concerne la vue dont on y jouit que la pureté de l'air que l'on y respire.

L'étendue, l'agencement et la solidité des bâtiments, rien ne manque. L'entrée principale à front de rue s'ouvre d'emblée sur une large promenade entourée presque partout par des bâtiments ou de hauts murs. Vers la gauche, on débouche sur une seconde promenade également complètement fermée. Ajoutons que les bâtiments sont bien voutés, offrent de l'eau en abondance et sont entourés de très vastes jardins clôturés par des murs et agencés en potagers ou plantations.

La partie du bâtiment qui jouxte l'entrée principale, bien qu'elle soit en bon état et utilisable, a quelque peu souffert du temps et de l'usage; elle est plus ancienne que le reste. D'après une sculpture taillée dans le mur de pierre, elle a été construite en l'année 1727. Elle comporte une quantité de locaux de toutes natures, destinés surtout au logement de la troupe mais aussi servant de cachot, de locaux de détention disciplinaire ou de cuisines pour la préparation des repas de la garnison.

L'autre partie du bâtiment est de construction plus récente que la précédente et fut parachevée dans les années 1748 et 1754. Cette partie contient, à elle seule, plus que l'espace nécessaire au logement de 1000 hommes mais les autres locaux qui existent en outre et qui occupent aussi un très large espace apportent de plus des ateliers, des bureaux administratifs, du logement pour le personnel employé, des magasins de matériel et produits manufacturés, en un mot tout ce qui est nécessaire à l'installation d'une prison militaire.

Le soussigné estime pouvoir, la conscience tranquille, partager l'opinion de l'ingénieur principal exprimée dans sa lettre précitée et ci-jointe, à savoir que ce bâtiment, autant par son étendue et sa solidité que par sa situation et son agencement, est peut-être le seul qui doive retenir l'attention, tant il réunit d'avantages pour servir à l'établissement d'une maison de détention militaire.

Conformément à cette proposition du commissaire Muller, le bâtiment de Saint-Laurent fut, par Arrêté Royal du 17 juin 1823, retenu comme prison militaire pour 800 hommes punis. En 1824, au titre de régularisation de dommages et dettes, on accepta l'offre de la Ville de Liège de céder au gouvernement en propriété totale, tous les bâtiments et terres de l'ancienne abbaye. (6) Ce transfert eut lieu le 5 décembre 1824.

On dut constater en 1825 que Saint-Laurent, pour lequel on avait prévu 800 prisonniers, n'aurait désormais plus à en garder que 400. Ceci résultait de diverses circonstances mais surtout du fait que beaucoup de militaires punis purent bénéficier d'une remise de peine s'ils prenaient du service dans l'armée coloniale des Indes.

L'administrateur de l'assistance publique et des prisons jugea que l'ensemble des bâtiments ou naguère 3.000 militaires avaient été casernés et ou 7.000 malades avaient été soignés en 1814 n'était plus rentable, vu le nombre de détenus hébergés. Il conseilla donc au Roi de supprimer l'Arrêté Royal de 1823 et d'aménager la prison d'Alost en prison militaire. C'est ce qui se fit par l'Arrêté Royal n° 102 du 7 mai 1825. (7).

IV FABRIQUE DE MOUSSELINE (1825-1830)

Comme on ne trouvait pas de nouvelle destination pour l'abbaye, on transféra provisoirement le bâtiment et ses annexes au Syndicat d'Amortissement par un Arrêté Royal n° 184 du 18 octobre 1825.

Mais l'abbaye dut, pendant quelque temps encore, héberger la garnison, car les casernes toutes neuves que l'on avait achevées dans la Citadelle et le fort de la Chartreuse ne purent être occupées à cause de leur humidité.

Une partie du complexe de l'abbaye, à savoir l'aile du côté de la porte Saint-Laurent, fut donnée en usage à Jacques Benit de Bruxelles, aux fins d'y installer une fabrique de textiles sous le nom de *Manufacture de Saint-Laurent*. (8)

Le Syndicat d'Amortissement eut également le droit de traiter avec Benit de la vente de l'abbaye tout entière une fois que la garnison en serait évacuée. Benit, qui ne disposait pratiquement pas de capitaux personnels, fit vivre la fabrique grâce à de l'argent emprunté. Il engagera des experts français, acquit les machines nécessaires et aménagera les locaux en fonction de son entreprise.

Arrivé à ce stade, il avait complètement engagé toutes ses réserves. Ses bailleurs de fonds refusèrent d'investir de nouveaux capitaux et Benit fut finalement forcé de se tourner vers le Roi. Par son arrêté n° 88, du 24 février 1826 le monarque lui accorda une avance de 15.000 florins à prélever sur le Fonds d'encouragement à l'industrie nationale. Des avertissements, parfois anonymes, fusèrent de partout : dans sa témérité juvénile, Benit aurait pris une trop lourde tâche sur lui et aurait contracté de trop grosses dettes. On disait aussi que l'avance du Roi était disproportionnée avec ce qui était réellement nécessaire pour assurer une base financière solide à la fabrique.

Benit poursuivit pourtant son oeuvre avec acharnement, mais un mois plus tard, par arrêt du Tribunal de Commerce, il fut déclaré en faillite. (9). Il apparut alors seulement que Benit connaissait aussi mal l'industrie cotonnière que les questions financières.

L'usine demeura cependant en activité, à l'initiative de cinq tisserands français de l'usine qui, par suite de la faillite, risquaient de perdre leur gagne-pain. Pour éviter qu'ils ne retournassent dans leur pays et pour tenter de conserver l'usine ainsi que l'argent investi par le Gouvernement, on envoya à Liège, dès que la faillite fut connue, l'administrateur conseiller d'Etat au Fonds d'encouragement à l'Industrie nationale, Stratenus.

Il alla directement inspecter l'usine en compagnie du commissaire à la faillite J. Bellefroid et aussi de l'industriel Cockerill que Stratenus accrocha presque fortuitement à l'affaire. Cockerill jugea très sévèrement la qualité du matériel, mais il donna cependant un petit espoir en disant qu'il pourrait peut-être intéresser à l'usine un membre de sa famille.

Le 30 juillet 1826, Stratenus fit son rapport au ministre des Affaires Intérieures et y joignit une liste des machines existantes et un échantillon de la mousseline fabriquée par Benit. (10).

Parmi les amateurs qui étaient prêts à reprendre l'usine, Etienne Noailly, l'ancien contremaître de Benit, eut le plus d'audience auprès du Roi. Noailly envisageait de faire tourner l'usine sur une plus petite échelle et dans un domaine plus spécialisé. Il ne demandait pour cela qu'une avance de 5.000 florins seulement. Dans l'espoir de retirer encore quelque chose de l'argent déjà englouti et dans la conviction qu'après la débâcle de Benit, une société anonyme n'attirerait plus personne, le Roi accorda à Noailly l'avance qu'il avait sollicitée (Arrêté Royal n° 104 du 20 novembre 1826).

Tandis que l'usine, sous la direction de Noailly, rapportait malaisément ses quelques premiers fruits, on s'aperçut d'autre part que les casernes nouvellement bâties sur la citadelle et le fort de la Chartreuse n'étaient décidément pas utilisables pour le casernement de la garnison en temps de paix à cause de leur humidité et d'autres défauts inhérents aux places fortifiées.

D'un autre côté, depuis le transfert de l'abbaye au gouvernement, les autorités municipales de Liège refusaient de continuer à participer à l'entretien des bâtiments. La Ville, par contre, semblait disposée à reprendre l'édifice des mains de l'Etat. Ce fut ainsi que, par Arrêté Royal n° 6, du 14 février 1829, l'abbaye et ses annexes furent rendues aux autorités municipales avec la clause que les locaux utilisés par Noailly pour son usine resteraient à sa disposition jusqu'à décision ultérieure. La dernière mention de cette entreprise dont on retrouve trace dans les archives néerlandaises date de mars 1830. L'usine avait périclité et tournait presque à vide.(11).

Tout espoir pour le Royaume des Pays-Bas de revoir le moindre sou de l'argent investi s'était depuis longtemps envolé.

Textes originaux des lettres citées

Lettre du Général-Major Ziegler du 8 décembre 1817:

...da nämlich fürs erste bei der bestehenden Einrichtung einer blossen Infirmerie alle wichtigern Kranken in Maastricht transportirt werden müssen, so sind die Vorspanns Unkosten für den Staat immer sehr beträchtlich. Ferners entsteht aus dieser weiter Entfernung des Hospitals für die hier garnisonnirenden Corps deswegen ein wesentlicher Nachteil, weil öfters Reconvalescenten, die von Maastricht hieher zurückkehren den ziemlich starken Marsch zu Fuss in einem Tag, und oft bei schlechter Witterung machen müssen, deshalb häufig in ihre Krankheit zurückfallen und wieder in den Hospital

zurückgeschickt werden müssen, und oft Fieberkranke die von hier auf Wagen nach Maastricht gebracht werden, in noch viel schlimmerem Zustande daselbst ankommen. Zudem wurde die Einrichtung eines solchen Militair Hospitals hier um so leichter seyn da die Localität, wo gegenwärtig die Infirmerie angebracht ist (St. Agatha schr.) sehr gut dazu geeignet wäre.

Lettre du Commissaire Muller :

*... Het tweede gebouw hetwelk alsnu in aanmerking komt, namelijk de kazerne St-Laurentius te Luik, is gelegen in de voorstad van dienzelfde naam, en op het schoonste der stad geplaatst, zoo uithoofde van het voortreffelijke gezigt, hetwelk zich aldaar opdoet, als om de zuivere lucht die men er geniet. Deszelfs uitgestrektheid, inrigting en stevigheid laat niets te wenschen over. De voornamige ingang belendende aan de voorstraat leidt in de eerste plaats op eene zeer ruime wandelplaats, bijna rondom door een gedeelte van het gebouw of hooge muren omgeven. Links afgaande doet zich eene tweede wandelplaats voor, die op gelijke wijze is afgesloten, terwijl overigens het gebouw van uitmuntende gewelven is voorzien, water in overvloed oplevert, **en** door zeer uitgestrekte tuinen is omringd, die op onderscheiden wijze zijn afgemuurd, en tot moestuinen ingerigt, of met plantsoenen beplant zijn.*

Dat gedeelte van het gebouw aan den voornamen ingang grenzende, ofschoon in eenen zeer goeden en bruikbaren staat, heeft door den tijd en het gebruik eenigzins geleden, ook is hetzelfde van ouder dagteekening dan het overige. Volgens hetgeen men aldaar in den muur in steen vindt uitgebouwen, is hetzelfde ten jare 1727 gebouwd. Hetzelfde bevat een menigte lokalen van allerlei aard en voornamelijk bestemd tot slaapplaatsen voor de militaire manschappen; alsmede voor provoost en van de disciplinair gestraft wordende militairen en keukens voor de bereiding der spijzen van het garnizoen.

Het ander gedeelte van het gebouw is van later dagteekening dan het eerstgemelde en werd in den jare 1748 en 1754 voltooid. Alleen dat gedeelte bevat meer dan de noodige ruimte om 1000 manschappen te huisvesten, terwijl alsdan alle de overige aanwezige lokalen, die noch eene zeer groote uitgestrektheid bevatten, voor werkplaatsen, bureaux van de administratie, huisvesting van het personeel der beampten, magazijnen voor grondstoffen en fabrikaadje, in een woord voor al het benodigde tot de inrigting eener militaire gevangenis, overblijven en de ondergetekende vindt zich geheel onbezwaard om ook voor zijn gevoelen aan te nemen, hetgeen de Hoofdingenieur in zijnen hiervoren aangehaalden en te dezen gevoegden brief beweert, dat namelijk dat gebouw, zoo om deszelfs uitgestrektheid en stevigheid, als om deszelfs gezonde ligging en inrigting, misschien als het eenige mag aangemerkt worden hetwelk zooveele voorregten in zich vereenigd om tot een huis van militaire detentie te worden ingerigt.

Cet article, écrit originalement en néerlandais, s'intitulait :

De St. Laurents-Abdij te Luik. 1815-1830.

Extrait de:

Saint-Laurent de Liège, eglise, abbaye et hôpital militaire. Mille ans d'histoire.

Edition et introduction par Rita Lejeune, Liège, Soledi, 1968.

La traduction est due au Colonel-Médecin Mathieu.

Les soustitres sont du traducteur

Références:

¹ Nationaal Archief Den Haag, archief Intendant Generaal van Oorlog, toegangsnr. 2.13.13.28, inv. nr. 16, 12-07-1815 nr. 65; Inv nr. 19, 24-07-1815 nr 69; Inv. nr 35,11-10-1815 nr 2; inv nr 4, 17-11-1815 nr 22.

2 Idem, inv. nr. 43, 21-11-1815 nr 29; inv. nr.57, 22-01-1816 nr. 11; inv. nr. 75, 06-04-1816 nr 24.

3 Idem, archief Departement van Binnenlandse Zaken, toegangsnr. 2.01.04, Inv nr. 139, 2.04.01, 07-01-1817 nr 32.

4 Idem, archief Intendant Generaal van Oorlog, toegangsnr. 2.13.13.28, inv.nr. 220, 12-12-1817 nr 22.

5 Idem, Staatssecretarie, toegangsnr. 2.02.01, inv. nr. 1680, 17-06-1817nr. 100.

6 Idem, inv. nr. 2023, 08-08-1824 nr 126.

7 Idem, inv. nr. 2223, 07-05-1825 nr 102.

8 Idem, archief Departement van Binnenlandse Zaken, toegangsnr. 2.04.23.01, inv nr. 278, 01-03-1826 nr 20G.

9 Idem, Staatssecretarie, toegangsnr. 2.02.01, inv. nr. 2537, 27-07-1826 nr 22.

10 Idem, archief Departement van Binnenlandse Zaken, Nationale Nijverheid, toegangsnr. 2.04.23.01, Inv nr. 265, 15-08-1825 nr 31G; en 01-03-1826. nr 20G

11 Idem, archief Departement van Binnenlandse Zaken Nationale Nijverheid, toegangsnr. 2.04.23.01, inv. nr. 386, 31-03-1830 nr 28NN.
